Combler l'écart

Programmes et services du gouvernement du Canada susceptibles d'intéresser les Canadiennes et les Canadiens handicapés

Canada

SDPR-025-03-03F

Nous aimerions remercier l'Association canadienne pour l'intégration communautaire et l'Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap pour avoir fourni les photographies qui se retrouvent dans ce document.

Pour en savoir davantage sur les services du gouvernement du Canada :

• Composez le numéro sans frais : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232), du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, heure normale de l'Est. Si vous êtes malentendant ou malparlant, vous pouvez vous servir du numéro ATS : 1 800 465-7735.

• Consultez le site Internet : canada.gc.ca
Si vous n'avez pas accès à Internet chez vous, appelez le 1 800 O-Canada pour savoir où il existe un service Internet sans frais dans votre localité.

• Visitez un centre d'accès Service Canada.
Pour savoir s'il y en a un dans votre région, appelez le 1 800 O-Canada, ou encore utilisez le site Internet www.servicecanada.gc.ca et cliquez sur « En personne », ensuite sur votre province ou territoire dans la carte du Canada.

Vous pouvez obtenir le présent guide en gros caractères, sur cassette audio, en braille et sur disquette en composant le 1 800 O-Canada.

This document is also available in English under the title *Bridging the Gap*.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2002
N∞ de cat. : MP43-376/2002F
ISBN : 0-662-87207-X

103-04829/

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a décidé d'accorder la priorité à l'élimination des obstacles pour les personnes handicapées vis-à-vis leur participation entière à la vie sociale et économique du Canada.

Cet annuaire fournit aux personnes handicapées de l'information sur les programmes et services du gouvernement du Canada. L'information est organisée par catégories comme l'accessibilité, l'éducation, l'emploi, les aides financières et le transport.

Cette publication est également une ressource pour les bibliothécaires et plusieurs niveaux de gouvernement.

Vous pouvez également trouver de l'information additionnelle sur ces programmes et services au www.ph-endirect.ca.

Plusieurs ministères et organismes fédéraux ont participé au développement de Combler l'écart.

Sites principaux des partenaires

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Où vous pouvez accéder à une vaste gamme de renseignements ayant trait à diverses incapacités.

www.ph-endirect.ca

Personnes handicapées en direct

Persons with Disabilities Online

www.pwd-online.ca

Where you can access a wide range of disability related information.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Accessibilité 4

Droits 16

Éducation 19

Emploi et aides financières 27

Logement et services résidentiels 49

Programmes liés à l'accise, aux douanes et à l'impôt 52

Santé 59

Transports 65

Divers 71

Accessibilité

Sites principaux des partenaires

Ressources naturelles Canada | Natural Resources Canada

tactile.rncan.gc.ca

Cartes tactiles et audio-tactiles pour l'éducation, la mobilité, le transport et le tourisme

Cartographie pour personnes avec une déficience visuelle

Mapping for People with Visual Impairment

Tactile and audio-tactile maps for education, mobility, transportation and tourism

tactile.nrcan.gc.ca

Canada

■ AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA (ADRC)

Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt

L'ADRC enseigne à des bénévoles comment remplir des déclarations d'impôt élémentaires pour des personnes à faible revenu ayant une situation fiscale simple. Pour obtenir l'aide d'un bénévole, pour offrir votre aide à titre de bénévole communautaire ou pour de plus amples renseignements sur ce programme gratuit, communiquez avec l'ADRC.

Téléphone (sans frais) : 1 800 959-8281
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Services aux personnes handicapées

L'ADRC offre une vaste gamme de services aux personnes handicapées. Si vous êtes malentendant ou souffrez d'un trouble de la parole, vous pouvez faire acheminer votre appel à un agent des demandes de renseignements de l'ADRC par le téléphoniste du service de relais. Vous pouvez également communiquer avec l'ADRC au moyen d'un téléscripteur.
De plus, si vous prenez rendez-vous 48 heures d'avance, l'ADRC peut mettre à votre disposition un interprète gestuel lors d'une entrevue ou d'une réunion.

Si vous avez une déficience visuelle, vous pouvez obtenir des renseignements sur les services de l'ADRC ou ses publications et formulaires en quatre formats de remplacement : Braille, impression en gros caractères, cassette audio et disquette d'ordinateur.

Les formulaires et publications de l'ADRC sont offerts sur Internet à l'adresse suivante :
www.ccra-adrc.gc.ca/tax/individuals/disability/index-f.html

En plus d'avoir amélioré les aires d'attente pour les personnes qui doivent rencontrer un de ses employés, l'ADRC tente d'améliorer l'accès à ses édifices.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-8281 (Renseignements généraux)
Service ATS : 1 800 665-0354 (service aux heures régulières et en soirée)
Format de remplacement : 1 800 267-1267
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Ou contactez votre Bureau des services fiscaux. L'adresse et le numéro de téléphone figurent à la rubrique « Taxes-Impôts » des pages bleues de votre annuaire et au site Web de l'ADRC, à www.ccra-adrc.gc.ca/bsf. Veuillez vérifier les heures de service.

L'Agence des douanes et du revenu du Canada gère divers programmes liés aux personnes handicapées. Ceux-ci sont décrits aux sections Logement et services résidentiels et Programmes liés à l'accise.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (www.cmhc-schl.gc.ca) offre des programmes permettant de rendre les logements plus accessibles aux personnes handicapées. Consultez la section Programme d'aide à la remise en état des logements pour personnes handicapées dans la section Logement et services résidentiels.

■ BANQUE DU CANADA

Billets de banque - Caractéristiques à l'intention des utilisateurs aveugles et malvoyants

La nouvelle série de billets de banque intitulée *L'épopée canadienne*, dont la première coupure fut émise en janvier 2001, offre aux personnes ayant un handicap visuel un accès universel aux billets de banque canadiens. Quatre différentes caractéristiques ont été incorporées au design des billets de banque afin de permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de différencier les coupures au moyen du toucher, de la vue ou de codes lisibles par machine.

Situé dans le coin supérieur droit du recto du billet, on retrouve l'élément tactile, soit une série de symboles formés de points en relief séparés par une surface lisse. Chaque coupure sera désignée par un nombre et un ensemble uniques de symboles. Les nouveaux billets comportent aussi des gros chiffres sur fond contrasté. Au recto, le gros chiffre foncé se trouve sur un arrière-plan pâle; tandis qu'au verso, le gros chiffre est blanc sur un fond foncé. De plus, les couleurs dominantes pour chacune des coupures de la série précédente ont été retenues. Enfin, la Banque du Canada a produit un lecteur de billets de banque qui distingue les différentes coupures par l'entremise de codes lisibles par machine. Cet appareil portatif est offert gratuitement par l'entremise de l'Institut national canadien pour les aveugles. Ce dernier peut distinguer les différentes coupures de la nouvelle série *L'épopée canadienne* ainsi que celles de la série des *Oiseaux du Canada*. Le lecteur peut informer l'utilisateur soit par la voix (en français ou en anglais), le timbre sonore ou la vibration.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Banque du Canada, Programme d'observation et de communication sur les billets de banque,
234, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0G9

Téléphone (sans frais) : 1 888 513-8212
Télécopieur : (613) 782-7533
Courriel : education@banqueducanada.ca
Internet : www.banqueducanada.ca/fr/billets/general/visually/index.html

■ BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

Bibliothèque nationale du Canada – Services de bibliothèque aux personnes handicapées

La Bibliothèque nationale du Canada (BNC) a le mandat de promouvoir un accès équitable pour tous les Canadiens aux ressources documentaires et d'information. À cette fin, la BNC a conçu des outils et des publications pour maximiser la mise en commun des ressources documentaires sur média substitut utilisées par les personnes ayant des déficiences et pour appuyer les bibliothèques canadiennes qui offrent des services à ces personnes.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Bibliothèque nationale du Canada
395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4

Téléphone (sans frais) : (877) 896-9481
ATS (sans frais) : (866) 299-1699
Internet : www.nlc-bnc.ca

■ CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Aide offerte aux personnes handicapées pour l'examen visant à obtenir la citoyenneté canadienne

Les personnes handicapées qui présentent une demande de citoyenneté canadienne peuvent obtenir des ressources documentaires en médias substituts. En outre, on peut demander de l'aide lors de l'examen écrit.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Télé centre de CIC – Montréal : Téléphone : (514) 496-1010
Télé centre de CIC – Toronto : Téléphone : (416) 973-4444
Télé centre de CIC – Vancouver : Téléphone : (604) 666-2171
Télé centre de CIC – Canada : Numéro sans frais : (888) 242-2100
Télé centre de CIC – Texte/Téléphone Voix/ATS : (888) 576-8502
Internet : www.cic.gc.ca

■ ÉLECTIONS CANADA

Accessibilité au système électoral

Élections Canada offre divers services pour faire en sorte que le processus électoral soit plus accessible aux personnes handicapées, notamment le scrutin anticipé, la prolongation des heures d'ouverture des bureaux de scrutin, l'utilisation de bulletins spéciaux, un meilleur accès à tous les bureaux de scrutin, aux bureaux de révision et aux installations utilisées lors d'un événement électoral, les bureaux de vote itinérants, les gabarits de vote spéciaux, l'assistance pour cocher les bulletins et de l'information au public. En outre, Élections Canada offre de l'information sur une vaste gamme de médias substituts pour les personnes handicapées.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa ON K1A 0M6
Téléphone (sans frais) : (800) 463-6868
ATS (sans frais) : (800) 361-8935
Internet : www.elections.ca

■ INDUSTRIE CANADA

Bureau d'industrie des appareils et accessoires fonctionnels (BIAAF)

Le BIAAF fournit de l'information et des outils aux entreprises et aux consommateurs sur la recherche, le développement, la production et la commercialisation d'appareils et d'accessoires fonctionnels, ainsi que la technologie d'adaptation pour les personnes handicapées. Entre autres services, mentionnons les bulletins « Nouvelles accessibles », des boîtes à outils accessibles pour l'approvisionnement et une liste de groupes de recherche-développement et de centres de référence canadiens.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Un Canada branché
3701, avenue Carling
Ottawa ON K1A 0A1
Téléphone : (613) 990-4316
Télécopieur : (613) 998-5923
Internet : www.strategis.ic.gc.ca

■ MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA

Modifications apportées à la Loi sur la preuve au Canada et au Code criminel pour tenir compte des besoins des personnes handicapées

Les deux modifications apportées à la *Loi sur la preuve au Canada* visent à éliminer les obstacles à la participation au système de justice des citoyens handicapés. La première modification prévoit l'obtention d'une aide appropriée par les personnes ayant des besoins spéciaux en matière de communication. La deuxième modification permet l'admissibilité en cour de méthodes d'identification auditive et tactile des accusés. En outre, plusieurs modifications ont été apportées au *Code criminel* pour, par exemple, permettre aux personnes ayant une déficience mentale ou physique de donner un témoignage sur vidéocassette, permettre aux personnes handicapées d'agir à titre de juré et accroître la protection des personnes handicapées contre la violence physique et sexuelle.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Ministère de la Justice du Canada
284, rue Wellington, pièce 4307
Ottawa ON K1A 0H8

Téléphone : (613) 957-4220
Télécopieur : (613) 954-0811
Internet : www.canada.justice.gc.ca

En plus de ces modifications, le ministère de la Justice Canada s'efforce d'offrir une gamme complète de services pour personnes handicapées tels les services d'interprètes gestuels lors d'entrevues ou réunions; la disponibilité de publications et formulaires en format spécial tels en braille, en gros caractères ou sur disquette, ainsi qu'un accès facile et amélioré à leurs bureaux et centres de ressources.

■ OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA

Direction des transports accessibles

L'Office des transports du Canada veille à ce que tout obstacle qui nuise à la mobilité des personnes handicapées soit éliminé des services et des installations de transport réglementés par le gouvernement fédéral. Pour ce faire, l'Office procède de deux façons : au cas par cas, en solutionnant les plaintes individuelles, et de façon systématique en élaborant des règlements, des codes de pratiques et des normes concernant le niveau d'accessibilité dans les modes de transport de compétence fédérale comme le transport aérien, ferroviaire et maritime.

PUBLICATIONS

Les publications sont disponibles en formats accessibles sur demande :

- Code de pratiques – Accessibilité des aéronefs pour les personnes ayant une déficience
- Code de pratiques – Accessibilité des traversiers pour les personnes ayant une déficience
- Code de pratiques – Accessibilité du transport ferroviaire pour les personnes ayant une déficience
- Guide pour plaintes sur l'accessibilité
- Entraves à la communication : un aperçu des obstacles auxquels ont à faire face les personnes ayant une déficience qui utilisent les transports aériens
- Règlement sur l'accessibilité du transport aérien
- Guide du transport aérien pour faciliter l'accès aux personnes atteintes de déficiences
- Compte rendu du sondage sur l'accessibilité du transport aérien
- Aide-mémoire pour les réservations – Transport aérien
- Bulletin – *On va de l'avant*

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Office des transports du Canada
Transport accessible
Ottawa ON K1A 0N9
Téléphone : (819) 997-6828 ou (sans frais) 1-800-883-1813
ATS : (819) 953-9705 ou 1-800-669-5575
Télécopieur : (819) 953-6019
Internet : www.cta-otc.gc.ca

Consultez la section Transport pour trouver des programmes de l'Office des transports du Canada et de Transports Canada en vue d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées au transport.

TRANSPORTS CANADA

La reconnaissance réciproque canadienne-européenne des permis de stationnement pour personnes handicapées

Conformément à la résolution 97/4 de l'entente de la Conférence européenne des ministres des Transports (CEMT), tout Canadien à mobilité réduite possédant un permis de stationnement valide dans sa province ou dans son territoire peut voyager dans n'importe quel des 40 pays européens membres de la CEMT et utiliser son propre permis pour obtenir les mêmes avantages de stationnement que les citoyens handicapés de ces pays.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa ON K1A 0N5
Téléphone : (613) 990-2309
Télécopieur : (613) 954-4731
Courriel : accessibility@tc.gc.ca
Internet : www.tc.gc.ca

Site Web Voyage accessible

Les voyageurs ayant un handicap, des besoins particuliers ou qui sont âgés, peuvent accéder à des sources de renseignements précieux sur le transport et les voyages accessibles au Canada grâce au site Web Voyage accessible (VA) (www.accesvoyage.gc.ca). Ce site a été conçu par Transports Canada en collaboration avec diverses agences et ministères fédéraux et provinciaux et organisations sans but lucratif.

Ce projet présente aussi l'avantage de permettre au public en général, y compris les pourvoyeurs de soins et les membres de la famille, d'accéder à des renseignements pouvant améliorer la qualité de vie des voyageurs ayant des besoins spéciaux et encourager l'industrie à continuer de développer un réseau de transport qui répond à leurs besoins.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Communication Canada
À l'attention de : Regroupement pour les personnes handicapées
Voyage accessible
Ottawa ON K1A 0S5

Téléphone (sans frais) : 1 800 O-Canada ou 1 800 622-6232
ATS (sans frais) : 1 800 465-7735
Télécopieur : (613) 941-1827 (peut comporter des frais d'interurbain)
Courriel : handicapées@communication.gc.ca
Internet : www.accesvoyage.gc.ca

Droits

■ COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Dépôt d'une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne

La Commission canadienne des droits de la personne accepte les plaintes de discrimination en matière d'emploi et de prestation de biens et de services fournis par tout établissement ou organisme assujetti à la *Loi canadienne sur les droits de la personne.*

La *Loi canadienne sur les droits de la personne* s'applique aux ministères fédéraux, aux sociétés et organismes d'État, ainsi qu'aux entreprises réglementées par le gouvernement fédéral, dont les banques, les lignes aériennes, les chemins de fer, la Société Radio Canada et Postes Canada. La Loi interdit toute discrimination qui contrevient aux dispositions du pouvoir législatif du Parlement du Canada et qui est fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation familiale, le handicap ou l'état de personne graciée.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Commission canadienne des droits de la personne
4, rue Slater
Ottawa ON K1A 1E1

Téléphone (sans frais) : 1-800-999-6899

ATS (sans frais) : 1-888-643-3304

Courriel : info.com@chrc-ccdp.ca

Internet : Commission canadienne des droits de la personne – Dépôt d'une plainte www.chrc-ccdp.ca. Loi canadienne sur les droits de la personne www.lois.justice.gc.ca

Le droit d'interjeter appel d'une décision au sujet du Régime de pensions du Canada est décrit à la section *Emploi et aides financières*. Consultez la rubrique Bureau du Commissaire des tribunaux de révision dans la section *Emploi et aides financières*.

Éducation

Subvention canadienne à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente

Le gouvernement du Canada a augmenté depuis août 2002 le montant maximal de la Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente.

En outre, une nouvelle subvention est maintenant offerte : la Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente.

Deux autres moyens que prend le gouvernement du Canada afin de permettre à tous les Canadiens de posséder le savoir-faire et les connaissances dont ils ont besoin pour prendre pleinement part au monde actuel. Pour plus d'information : rendez-vous au **www.cibletudes.ca**, composez le **1 800 O-Canada** (1 800 622-6232) ou ATS/ATM **1-800-465-7735**.

Canada Study Grants for Students with Permanent Disabilities.

The Government of Canada has increased the maximum amount for the Canada Study Grant for Students with Permanent Disabilities as of August 2002.

And a new grant is now available—the Canada Study Grant for High-need Students with Permanent Disabilities.

Two more ways the Government of Canada is ensuring all Canadians have the skills and knowledge they need to participate fully in today's world. For more information: Visit **www.canlearn.ca**, call **1 800 O-Canada** (1 800 622-6232) or TTY/TTD **1-800-465-7735**.

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Canada

L'Agence des douanes et du revenu du Canada appuie l'éducation grâce à un crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'éducation. On peut retrouver de l'information à la section Programmes liés à l'accise, aux douanes et à l'impôt.

■ DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA

Bourses d'études canadiennes du millénaire

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, annoncée dans le budget de 1998 et qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, est un organisme autonome créé le 18 juin 1998 pour gérer un fonds de dotation du gouvernement du Canada de 2,5 milliards de dollars et pour accorder des bourses aux étudiants en fonction de leurs besoins financiers et de leur mérite.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Contactez : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
Téléphone (sans frais) : (877) 786-3999
Courriel : millennium.foundation@bm-ms.org
Internet : www.hrdc-drhc.gc.ca

Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants favorise l'accessibilité aux études postsecondaires en réduisant les obstacles financiers grâce à la prestation de prêts et de subventions aux Canadiens en mesure de faire la preuve qu'ils ont besoin d'aide financière. En outre, les étudiants ayant des déficiences permanentes peuvent avoir droit à une subvention canadienne pour études d'une valeur maximale de 8 000 $ par année de prêt pour les aider à payer l'équipement et les services spécialisés dont ils ont besoin pour poursuivre des études postsecondaires.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Programme canadien de prêts aux étudiants
Développement des ressources humaines Canada
C.P. 2090, succursale « D »
Ottawa ON K1P 6C6

Téléphone (sans frais) : 1-877-432-7377
ATS (sans frais) : 1-800-465-7735
Internet : www.hrdc-drhc.gc.ca

Subventions canadiennes pour études à l'intention des personnes handicapées

Si vous souffrez d'une déficience permanente qui restreint votre capacité physique ou mentale de suivre les activités quotidiennes nécessaires pour participer pleinement à un programme d'études postsecondaires comme la surdité, la cécité ou une déficience physique ou un trouble d'apprentissage, vous pouvez être admissible aux subventions canadiennes suivantes pour études à la condition de satisfaire aux critères d'admissibilité établis pour l'aide offerte dans le cadre du Programme canadien de prêts étudiants pour les études à plein temps ou à temps partiel.

Le Programme de subventions canadiennes pour études à l'intention des personnes handicapées peut offrir jusqu'à concurrence de 8 000 $ par année de prêt pour vous aider à payer des coûts exceptionnels liés à vos études et à votre handicap. Il peut s'agir de tuteurs, d'interprètes gestuels ou oraux, de services d'auxiliaires pour les études, de transport spécialisé (en provenance et à destination de l'école seulement), d'évaluations des difficultés d'apprentissage, des personnes qui prennent les notes ou font la lecture et des spécialistes du Braille. Pour être admissible à cette subvention, vous devez avoir besoin de services exceptionnels liés aux études ou d'équipement pour exécuter les activités quotidiennes nécessaires à la poursuite d'études au niveau postsecondaire.

La Subvention canadienne pour études pour les personnes handicapées dans le besoin peut s'appliquer à vous si vous avez un handicap permanent, si on vous a attribué la somme maximale dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et de financement provincial, et que vous êtes toujours incapable d'assumer le coût de vos études et de votre niveau de vie. Cette subvention maximale de 2 000 $ par année de prêt peut vous aider à couvrir les frais de scolarité, de logement, de livres et d'autres dépenses liées aux études.

Pour obtenir l'une ou l'autre des subventions, vous devez d'abord établir vos besoins financiers en présentant une demande de prêt canadien d'études à temps plein ou à temps partiel et en établissant votre admissibilité. Vous devez ensuite présenter une demande distincte pour la subvention canadienne pour études pour les personnes handicapées dans le besoin.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Internet : www.canlearn.ca

Renseignements : à n'importe quel établissement d'enseignement postsecondaire. Ou communiquez avec un bureau d'aide aux étudiants de votre province ou territoire :

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Adresse postale : *Student Financial Services Division*
Department of Youth Services and
Post-Secondary Education
P.O. Box. 8700
St. John's NF A1B 4J6

Téléphone : (709) 729-5849 (durant les heures d'ouverture),
Ou (709) 729-4244 ou (sans frais) 1-888-657-0800
(système d'information automatisé)

Courriel : studentaid@mail.gov.nf.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
Adresse postale : *Student Financial Services*
Department of Education
16 Fitzroy Street, Sullivan Building, 3rd Fl.
P.O. Box 2000
Charlottetown PE C1A 7N8
Téléphone : (902) 368-4640
Courriel : studentloan@gov.pe.ca

NOUVELLE-ÉCOSSE
Adresse postale : *Student Assistance Office*
Department of Education and Culture
P.O. Box 2290, Halifax Central
Halifax NS B3J 3C8
Téléphone : (902) 424-8420 (metro) ou sans frais 1-800-565-8420
ATS : (902) 424-2058

NOUVEAU-BRUNSWICK
Adresse postale : Services financiers pour les étudiants
Ministère de l'Éducation
C.P. 6000, 548, rue York
Fredericton NB E3B 5H1
Téléphone : (506) 453-2577 (région de Fredericton)
ou (506) 646-7350 (région de Saint-Jean) ou sans frais au 1-800-667-5626

QUÉBEC
Adresse postale : Service de réception et de demande
de renseignements
Aide financière aux études
1035, rue De La Chevrotière
Québec QC G1R 5A5
Téléphone : (418) 643-3750 ou sans frais 1-877-643-3750
(réception et demande de renseignements)
ATS (sans frais) : (Service de relais Bell) 1-800-855-0511 – demandez à la téléphoniste de composer le 418-646-6006

ONTARIO
Adresse postale : *Student Support Branch*
Ministry of Training,
Colleges and Universities, C.P. 4500
Thunder Bay ON P7B 6G9
Téléphone : (807) 343-7260
ATS (sans frais) : 1-800-465-3958

MANITOBA
Adresse postale : *Manitoba Student Aid*
409-1181 Portage Ave
Winnipeg MB R3G 0T3
Téléphone : (204) 945-6321
Sans frais au Manitoba 1-800-204-1685

SASKATCHEWAN
Student Financial Assistance
Post-Secondary Education and Skills Training
Internet : www.student-loans.ca

ALBERTA
Adresse postale : *Students Finance*
Alberta Learning Information Service
Box 28000 STN MAIN,
Edmonton AB T5J 4R4
Téléphone : (780) 427-2740 (service automatisé, 24 heures)
Sans frais en Alberta : 1-800-222-6485 (service automatisé, 24 heures)
ou communiquez avec le *Alberta Career Development Centre* ou le Centre de service Canada-Alberta le plus près de chez vous.

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Adresse postale : *Ministry of Advanced Education*
Student Services Branch
PO Box 9173, Stn Prov Govt.,
Victoria BC V8W 9H7
Téléphone : (250) 387-6100 (Victoria)
(604) 660-2610 (BC Lower Mainland) ou sans frais 1-800-561-1818
ATS : (250) 952-6832
Internet : www.aved.gov.bc.ca

YUKON
Adresse postale : *Students Financial Assistance,*
Department of Education
Box 2703
Whitehorse YK Y1A 2C6
Téléphone : (867) 667-5929
Sans frais au Yukon 1-800-661-0408, poste 5929

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Adresse postale : *Student Financial Assistance Program,*
Department of Education,
Culture and Employment, Box 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Téléphone : (867) 873-7190 ou sans frais 1-800-661-0793
Service d'information 24 heures sur 24 (867) 873-7190
ou service sans frais 24 heures sur 24 1-800-661-0793
Télécopieur : (867) 873-0336 ou sans frais 1-800-661-0893

NUNAVUT
Adresse postale : *Nunavut Arctic College*
P.O. Box 230
Arviat NU X0C 0E0
Téléphone : (867) 857-8600
Télécopieur : (867) 857-8619
Ou Communiquez avec le bureau du Nunavut Arctic College ou votre Centre d'apprentissage communautaire du Nunavut le plus près de chez vous.

■ INDUSTRIE CANADA

Projet d'éducation concernant les besoins spéciaux

Site de l'Adaptation scolaire et sociale de langue française
Internet : www.adaptationscolaire.org

Le site de l'Adaptation scolaire et sociale de langue française (SASSLF) est à la fois une source de renseignements dans le domaine de l'adaptation scolaire et sociale, un lieu d'interaction et d'échange entre personnes.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse : Université du Québec à Montréal
Faculté d'éducation
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-3611
Courriel : adapt-scol-franco@uquebec.ca

Emploi et aides financières

Réseau handicap

Programmes, services et ressources à travers le Canada

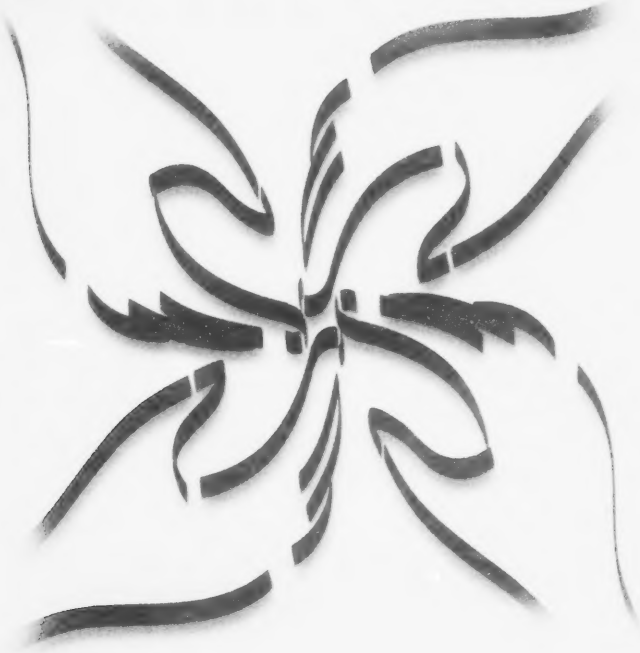

www.reseauhandicap.ca

Géré par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada

■ AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Aide sociale et services sociaux de soutien

Le gouvernement fédéral finance certains services de sécurité du revenu et certains services sociaux de soutien pour les particuliers et les familles vivant dans des réserves qui ont besoin d'aide, selon la définition qu'en donne la loi provinciale. Il peut s'agir de personnes ou de chefs de famille qui sont sans emploi, inaptes à l'emploi, âgés, invalides ou victimes de violence. Le Programme d'aide sociale veille à subvenir à leurs besoins fondamentaux, dont la nourriture, le logement, les vêtements et d'autres nécessités de la vie.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Affaires indiennes et du Nord Canada
Ottawa ON K1A 0H4

On peut obtenir des renseignements au sujet de ce programme auprès des administrateurs de bande.

Internet : www.ainc-inac.gc.ca

■ ANCIENS COMBATTANTS CANADA

Le Programme de pension d'invalidité d'Anciens Combattants Canada

Les anciens combattants sont admissibles au programme de pension d'invalidité s'ils éprouvent une incapacité permanente découlant d'une blessure ou d'une maladie qui est imputable au service pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée ou dans une zone de service spécial ou qui est directement liée au service de la Force régulière ou de réserve des Forces canadiennes en temps de paix. La pension d'invalidité peut également être versée aux

personnes à charge admissibles suivant le décès d'un membre des Forces canadiennes ou d'un ancien combattant.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Anciens Combattants Canada
C.P. 7700
Charlottetown PE C1A 8M9
Téléphone : (902) 566-8713
Télécopieur : (902) 368-0876
Courriel : communications@vac-acc.gc.ca
Internet : www.vac-acc.gc.ca

■ BUREAU DU COMMISSAIRE DES TRIBUNAUX DE RÉVISION (BCTR)

Appel d'une décision auprès d'un tribunal de révision aux termes du Régime de pensions du Canada

Le Bureau du Commissaire des tribunaux de révision (BCTR) organise un tribunal de révision lorsqu'une personne interjette appel d'une décision prise au palier du réexamen de la décision par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) concernant ses prestations du Régime de pensions du Canada ou de la Sécurité de la vieillesse.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Bureau du Commissaire des tribunaux de révision
C.P. 8250, succursale « T »
Ottawa ON K1G 5S5
Téléphone (sans frais) : (800) 363-0076
Lorsque vous appelez, assurez-vous d'avoir votre numéro d'assurance sociale (NAS) à portée de la main.
Télécopieur : (613) 941-3348
Courriel : info@ocrt-bctr.gc.ca
Internet : www.ocrt.gc.ca

■ COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Programme des mesures positives d'équité en emploi

Le but du Programme des mesures positives d'équité en emploi était de faciliter la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en intégrant les pratiques d'équité en emploi en milieu de travail, grâce à la prestation de renseignements et d'outils et au perfectionnement des compétences pour les spécialistes des ressources humaines et les gestionnaires qui travaillent dans les ministères et organismes du gouvernement du Canada. Une composante importante – le Centre de ressources adaptées pour les personnes handicapées – offrait des conseils personnalisés et opérationnels au jour le jour pour aider les gestionnaires à comprendre et à préciser les préoccupations des employés handicapés, ainsi que pour répondre à ces préoccupations et en tenir compte.

Bien que le Programme des mesures positives d'équité en emploi ait pris fin le 31 mars 2002 après quatre années d'application, ses produits – ressources en information et en formation et un ensemble de pratiques exemplaires – continueront d'être utilisés par les gestionnaires et les spécialistes des ressources humaines pour mener leur recrutement et du perfectionnement de carrière des personnes handicapées au sein de la fonction publique fédérale.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Division de l'équité et de la diversité
Commission de la fonction publique du Canada
Ottawa ON K1A 0M7

Courriel : info-com@psc-cfp.gc.ca

Internet : www.psc-cfp.gc.ca

■ DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA

Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité

Ce programme aide les entrepreneurs ayant une incapacité à poursuivre leurs objectifs commerciaux en les aidant à concevoir des plans d'entreprise personnalisés, en leur offrant des services de mentor et de conseil, de la formation en développement des entreprises, de l'aide personnelle, de l'aide pour établir les besoins d'équipement spécialisé et l'aide nécessaire pour l'acquérir ainsi que l'accès au capital.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Renseignements généraux
200, rue Kent, 8e étage, C.P. 2128
Ottawa ON K1P 5W3

Téléphone (sans frais) : (888) 338-9378

Internet : www.wd.gc.ca

■ DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA

Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH)

Dans le cadre de l'initiative de l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH), le gouvernement du Canada participe au financement des programmes et services provinciaux qui aident les personnes handicapées d'âge adulte à se préparer à entrer sur le marcher du travail, de même qu'à chercher, à obtenir et à conserver un emploi.

La conception et l'exécution des programmes, de même que la détermination de l'admissibilité des clients relèvent des provinces. Le gouvernement fédéral, pour sa part, détermine si les programmes provinciaux sont admissibles ou non au financement.

Les programmes et services financés dans le cadre de l'AEPH varient selon les provinces afin de tenir compte des priorités locales et des multiples contextes. Entre autres exemples de projets que les provinces peuvent choisir de financer conjointement grâce à l'AEPH, mentionnons le counselling d'emploi et l'évaluation, la planification d'emploi, la formation préalable à l'emploi, les études postsecondaires, le perfectionnement des compétences, les appareils et accessoires fonctionnels, les subventions salariales ou les suppléments du revenu ainsi que d'autres formes de soutien en milieu de travail.

Comme ce sont les provinces qui exécutent et administrent les programmes et assurent les services financés dans le cadre de l'AEPH, on recommande aux clients de communiquer avec les responsables de leur province pour obtenir des renseignements sur les programmes offerts. Veuillez consulter la liste ci-dessous pour connaître le ministère responsable de l'AEPH dans chaque province.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Adresse : Division de l'Emploi et des Services de carrière
Ministère des Ressources humaines et de l'Emploi
Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador
Case Postale 8700
St. John's NF A1B 4J6

Téléphone : (709) 729-3118

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Adresse : Services à l'enfant, la famille et la communauté
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Case Postale 2000
Charlottetown PE C1A 7N8
Téléphone : (902) 368-6530
Télécopieur : (902) 368-6136
Internet : www.gov.pe.ca/hss

NOUVELLE-ÉCOSSE

Adresse : Services d'aide à l'emploi
Ministère des Services communautaires
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Case Postale 696
Halifax NS B3J 2T7
Téléphone : (902) 424-4329
Internet: www.gnb.ca/FCS-SFC/index-f.htm

NOUVEAU-BRUNSWICK

Adresse : Politiques et relations fédérales-provinciales
Ministère des Services familiaux et communautaires
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Case Postale 6000
Fredericton NB E3B 5H1
Téléphone : (506) 453-2460
Internet : www.gnb.ca/FCS-SFC/index-e.htm

QUÉBEC

Adresse : Direction des Affaires intergouvernementales et autochtones
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement du Québec
1005, chemin Sainte-Foy
Québec QC G1S 4N4
Téléphone : (418) 266-8740
Télécopieur : (418) 266-8755
Internet : www.msss.gouv.qc.ca

ONTARIO

Adresse : Direction du Programme ontarien de soutien
aux personnes handicapées
Ministère des Services sociaux et communautaires
Gouvernement de l'Ontario
80 rue Grosvenor, 3ième étage, salle 386
Toronto ON M7A 1E9
Téléphone: (416) 326-1880
Télécopieur : (416) 326-1735
ATS : (416) 326-1667
Internet : www.gov.on.ca/CSS

MANITOBA

Adresse : Division de la vie en société
Ministère des Services à la famille et Logement
Gouvernement du Manitoba
Pièce 119, 114 rue Garry
Winnipeg MB R3C 4V4
Téléphone : (204) 945-4974

SASKATCHEWAN

Adresse : Relations intergouvernementales
Services sociaux de la Saskatchewan
Gouvernement de la Saskatchewan
12ième étage, 1920 rue Broad
Regina SK S4P 3V6
Téléphone : (306) 787-3619
Internet: www.gov.sk.ca/govt/socserv

ALBERTA

Adresse : Direction générale des relations intergouvernementales
Ministère des Ressources humaines et de l'Emploi
Gouvernement de l'Alberta
7e étage, Labour Building
10808 – 99th Avenue
Edmonton AB T5K 0G5
Téléphone : (780) 422-1126
Télécopieur : (780) 422-0274
Internet : www.gov.ab.ca

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Adresse : Direction des relations intergouvernementales
Ministère des Ressources humaines
Gouvernement de la Colombie-Britannique
Case Postale 9934, Station Gouvernement Provincial
614 rue Humboldt
Victoria BC V8W 9R2
Téléphone : (250) 356-6493
Télécopieur : (250) 356-1400
Internet : www.gov.bc.ca

Destinations travail

Le site Internet Destinations travail offre des renseignements sur les exigences provinciales et territoriales et les qualifications requises pour les professions réglementées et les métiers au Canada. On y trouve également de l'information sur le marché du travail canadien, des liens avec les sites connexes et de l'information communautaire ainsi que des conseils sur la réinstallation au Canada.

Internet: www.workdestinations.org

Employeurs en ligne

Employeurs en ligne est une source d'information à guichet unique sur internet conçue pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) à épargner temps et argent afin de pouvoir se concentrer sur la préservation de leur avantage concurrentiel. Il s'agit d'un guide virtuel qui aide les PME dans la gestion quotidienne de leurs besoins en matière de ressources humaines en offrant de l'information sur la gestion des ressources humaines, le recrutement, la rémunération et les avantages sociaux, les lois sur le travail, la santé et la sécurité en milieu de travail, la formation et le perfectionnement, des données sur l'industrie et plus encore. Employeurs en ligne offre également une vaste gamme de renseignements détaillés à l'échelon national, provincial ou territorial, ainsi qu'au niveau des régions et des collectivités.

Internet : www.jobbank.gc.ca/Intro_fr.asp

Consultez la section *Travailleurs ayant des besoins particuliers* à la catégorie *Santé et sécurité au travail* pour obtenir une liste de liens qui répond aux besoins des personnes ayant des besoins particuliers en milieu de travail.

Équité en milieu de travail

La Direction de l'équité en milieu de travail aide les employeurs assujettis aux dispositions de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* à mettre en œuvre des mesures liées à la planification des ressources humaines, au recrutement, à la formation et au logement pour les femmes, les peuples autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées, afin de parvenir à un meilleur équilibre dans la composition de leurs effectifs. La Direction de l'équité en milieu de travail applique également la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Elle reçoit et examine pour fins de conformité les rapports annuels sur l'équité en matière d'emploi de plus de 400 employeurs assujettis à la Loi et prépare le rapport annuel du ministre du Travail sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Fonds d'intégration pour personnes handicapées

L'objectif premier du Fonds d'intégration (FI) des personnes handicapées est d'aider les personnes handicapées sans emploi à se préparer à l'emploi, à obtenir un emploi et à le conserver ou à devenir travailleurs autonomes.
Le but du programme est d'aider les personnes handicapées qui n'ont que très peu participé au marché du travail et qui, par conséquent, ne sont pas admissibles à une aide en vertu du programme d'assurance-emploi (a.-e.). Cependant, on a établi comme principe que lorsque les clients sont admissibles à d'autres programmes comme l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) ou les Prestations d'emploi et mesures de soutien en vertu de la Partie II de la Loi sur

l'assurance emploi ou des programmes similaires qui sont visés par des accords conclus avec les provinces/territoires, le FI servira de mesure de rechange pour les cas où il n'y a pas d'intervention comparable facilement accessible au client.

Le Fonds d'intégration travaille en partenariat avec les organismes représentant les personnes handicapées, dont le secteur privé, afin d'appuyer un éventail d'activités telles encourager les employeurs à embaucher des travailleurs handicapés, améliorer les compétences d'emploi des personnes handicapées, leur fournir une expérience de travail et aider les personnes à lancer leur propre entreprise.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Prière de communiquer avec le Centre des ressources humaines Canada le plus près de chez vous. Les adresses et les numéros de téléphone figurent à la section bleue de votre annuaire téléphonique à la section Emploi – Développement des ressources humaines Canada.

Internet : www.hrdc-drhc.gc.ca

Guichet emplois

Le Guichet emplois est l'un des plus grands réseaux sur internet d'offres d'emploi fiables et à jour dans tout le Canada. Notre base de données donne accès à plus de 46 000 postes à tout moment, avec 2 000 nouveaux emplois affichés tous les jours. La fonction *Recherche d'emploi* vous permet de chercher du travail selon les critères de votre choix. Vous pouvez faire une recherche par profession et par secteur géographique ou encore vous pouvez spécifier le but de votre recherche pour trouver des emplois d'été et des emplois affichés dans les 48 dernières heures.

Outre l'Internet, on peut accéder à Guichet emplois aux kiosques du gouvernement du Canada dans les endroits près de chez vous.

Internet : http://jb-ge.hrdc-drhc.gc.ca

Information sur le marché du travail (IMT)

Il s'agit de votre site Internet à guichet unique pour obtenir de l'information sur le marché du travail et l'analyse par un réseau d'experts de tout le pays. Le site Information sur le marché du travail peut vous aider à :

- chercher du travail dans les listes d'employeurs potentiels et à obtenir de l'information sur les nouveaux employeurs et les industries nouvelles;
- faire des choix de carrière éclairés en donnant les salaires comparatifs et les conditions de travail ainsi que les tendances en matière d'emploi;
- vous renseigner sur les événements concernant les marchés régionaux et locaux du travail par secteur;
- trouver de l'information sur les salaires versés et les services offerts dans différentes collectivités.

L'information sur le marché du travail est également offerte en copie papier que l'on peut obtenir en contactant le Centre des ressources humaines Canada – Vérifiez dans la section Gouvernement du Canada de votre annuaire téléphonique pour trouver le bureau le plus près de chez vous.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Cette loi s'applique aux employeurs réglementés par le gouvernement fédéral comme les banques nationales, l'industrie des télécommunications, l'industrie pétrolière et gazière et les chemins de fer, ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux. Son objectif est d'atteindre l'égalité en milieu de travail de sorte que personne ne se voie refuser un emploi ou des prestations d'emploi pour des raisons non reliées à ses compétences.

Ce faisant, on veut corriger les conditions désavantageuses que peuvent connaître les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles dans leur milieu de travail, en mettant en pratique le principe voulant que l'équité en matière d'emploi signifie davantage que traiter les personnes de la même façon et nécessite des mesures spéciales et la prise en compte de différences.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Internet : Loi sur l'équité en matière d'emploi : www.lois.justice.gc.ca
Équité en milieu de travail :
http://info.load-otea.hrdc-drhc.gc.ca/equite_milieutrav/accueil.shtml

Bureaux régionaux de développement des ressources humaines Canada :

BUREAU RÉGIONAL DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR
Adresse postale : 689 Topsail Road
P.O. Box 12051
St. John's NF A1B 3Z4

BUREAU RÉGIONAL DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
Adresse postale : 85 Fitzroy Rd.
P.O. Box 8000
Charlottetown PE C1A 8K1

BUREAU RÉGIONAL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE
Adresse postale : Metropolitan Place, 99 Wyse St.
P.O. Box 1350
Dartmouth NS B2Y 4B9

BUREAU RÉGIONAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Adresse postale : 1081, rue Main
C.P. 6044
Moncton NB E1C 9G8

BUREAU RÉGIONAL DE L'ALBERTA, DU NUNAVUT ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Adresse postale : Canada Place
9700 Jasper Ave., Suite 1240
Edmonton AB T5J 4C1

BUREAU RÉGIONAL DU QUÉBEC
Adresse postale : Complexe Guy-Favreau
Tour Ouest
200, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal QC H2Z 1X4

BUREAU RÉGIONAL DE L'ONTARIO
Adresse postale : 4900, rue Yonge
2e étage
North York ON M2N 6A8
Téléphone (sans frais) : (800) 206-7218
Courriel : ontario.inquiry@hrdc-drhc.gc.ca

BUREAU RÉGIONAL DU MANITOBA
Adresse postale : 266 Graham ave., suite 750
Winnipeg MB R3C 0K3

BUREAU RÉGIONAL DE LA SASKATCHEWAN
Adresse postale : South Broad Plaza
2045 Broad Road
Regina SK S4P 2N6

BUREAU RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU TERRITOIRE DU YUKON
Adresse postale : Liberty Square, Suite 1400
300 West Georgia Road
Vancouver BC V6B 6G3

Prestations d'emploi et mesures de soutien

Le Programme de prestations d'emploi et de mesures de soutien aide les personnes au chômage admissibles à retourner au travail ainsi que les collectivités à améliorer la situation de l'emploi chez elles. Le programme inclut une aide financière sous forme de :

- subventions salariales ciblées permettant aux employeurs d'engager des personnes qui font face à des obstacles à l'emploi et d'aider les personnes qui éprouvent des difficultés à trouver un travail et à profiter d'une expérience de travail sur le tas;

- de prestations pour travailleurs autonomes permettant aux personnes au chômage et admissibles à l'assurance-emploi d'obtenir un soutien financier, de l'aide à la planification et du mentorat pendant qu'elles lancent leur entreprise;
- de perfectionnement des compétences pour aider les personnes à obtenir les compétences nécessaires pour occuper un emploi, allant des compétences de base aux compétences perfectionnées, en leur fournissant une aide financière directe pour leur permettre de choisir, de déterminer et de payer leur propre formation;
- d'aide offerte aux organisations qui peuvent offrir aux personnes au chômage des services pour les aider à trouver et à garder un emploi. Entre autres services, mentionnons le counselling, les techniques de recherche d'emploi, les services de placement et de l'information sur le marché du travail;
- de partenariats afin d'aider les collectivités, les employeurs et les travailleurs à accroître leur capacité de satisfaire aux exigences en matière de ressources humaines et pour mettre en œuvre des mesures d'ajustement au sein de la population active.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Prière de contacter votre bureau de Développement des ressources humaines Canada le plus près de chez vous.
(Voir section Gouvernement du Canada dans l'annuaire téléphonique.)

Programme de partenariats pour le développement social – Volet pour les personnes handicapées (PPDS/PH)

Le PPDS/PH est une formule de financement de Développement des ressources humaines Canada à l'intention des organismes sans but lucratif dont les activités, d'envergure nationale, visent à répondre aux besoins et aux aspirations des personnes handicapées en matière de développement social ainsi qu'à promouvoir leur pleine participation à la société

canadienne à titre de citoyens à part entière. Plus précisément, le PPDS/PH appuie des activités qui :

- favorisent la production, la diffusion et l'application de connaissances sur les nouvelles préoccupations sociales, les solutions novatrices, les pratiques exemplaires et les résultats sociaux et économiques liés aux personnes handicapées;
- se traduisent par l'établissement de rapports de collaboration, de partenariats, d'alliances et de réseaux en vue de promouvoir des priorités et des objectifs sociaux communs;
- renforcent la capacité des collectivités de répondre aux besoins et aux aspirations des personnes handicapées en matière de développement social.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Bureau de la condition des personnes handicapées
25, rue Eddy, bureau 100
Gatineau QC K1A 0M5
Téléphone : (819) 997-7156
Télécopieur : (819) 953-4797
Internet : www.hrdc-drhc.gc.ca/bcph-odi

Programme de réadaptation professionnelle

Le Programme de réadaptation professionnelle du Régime de pensions du Canada est conçu pour aider les bénéficiaires de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada à réintégrer le marché du travail. Grâce aux nouvelles technologies, aux traitements médicaux et au perfectionnement des compétences, certaines personnes ayant une déficience grave peuvent s'intégrer à la population active ou y demeurer. C'est la raison pour laquelle le Régime de pensions du Canada offre un programme de réadaptation professionnelle aux personnes qui peuvent en bénéficier le plus.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Téléphone (sans frais) : (800) 277-9914
ATS (sans frais) : (800) 255-4786
Courriel : isp-psr.mail-poste@hrdc-drhc.gc.ca
Internet : www.hrdc-drhc.gc.ca

Pour des renseignements sur comment faire appel à une décision du tribunal d'examen en vertu du Régime de pensions du Canada, voir Bureau du Commissaire des tribunaux de révision, Régime de pensions du Canada/Sécurité de la vieillesse, au début de cette présente section.

Projet Emploi

Si vous cherchez du travail – il faut d'abord consulter le site Projet Emploi, un site Internet facile à utiliser et conçu pour vous guider dans la recherche d'un emploi. Projet Emploi offre une variété d'outils et de renseignements utiles comme des jeux questionnaires pour l'autoévaluation qui permettent de préciser les intérêts de carrière, les forces et les compétences; des conseils sur la façon de rédiger votre curriculum vitae ou de vous préparer à une entrevue d'emploi et des liens avec des sites d'affichage de postes. Vous pouvez également trouver de l'information sur les professions, les tendances du marché du travail, la formation et le travail autonome.

Internet : www.worksearch.gc.ca

Régime de pensions du Canada (RPC) : prestations d'invalidité

Le Régime de pensions du Canada verse une prestation mensuelle aux personnes qui ont cotisé au Régime et qui sont invalides selon les dispositions législatives régissant le Régime de pensions du Canada. Le Régime verse également des prestations mensuelles aux enfants à charge. L'incapacité peut être physique ou mental. Conformément à la loi qui régit le

Régime de pensions du Canada, l'incapacité doit être « grave et prolongé ». « Grave » signifie que la personne ne peut occuper régulièrement un poste et « prolongé » signifie qu'il s'agit d'une l'incapacité à long terme qui peut aussi se solder par la mort.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Téléphone (sans frais) : 1-800-277-9914
ATS (sans frais) : 1-800-255-4786
Internet: www.hrdc-drhc.gc.ca

Sécurité de la vieillesse

La Sécurité de la vieillesse est une prestation mensuelle accordée, à condition d'en faire la demande, à la plupart des Canadiens âgés de 65 ans ou plus. Les exigences de résidence doivent être également respectées.
L'historique d'emploi du demandeur n'est pas un facteur pour déterminer son admissibilité, pas plus que le demandeur n'a besoin d'être retraité. Les personnes qui touchent la Sécurité de la vieillesse paient de l'impôt fédéral et provincial sur cette rente. Les retraités aux revenus plus élevés doivent rembourser une partie ou la totalité de leurs prestations par le biais du régime fiscal.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Téléphone : 1 800 277-9914
Internet : www.hrdc-drhc.gc.ca

Service de placement électronique

Le Service de placement électronique (SPE) est un service gratuit en direct qui réunit les gens qui cherchent un emploi et ceux qui en ont à offrir. Le système utilise des listes de contrôle électroniques pour apparier du travail et des gens. Il faut simplement remplir une liste de contrôle rapide et en ligne pour faire connaître son profil de compétences à des milliers d'employeurs inscrits au SPE partout au Canada. Pas besoin

de se débattre pour se faire remarquer, les employeurs apparieront leurs exigences de travail aux personnes ayant les compétences, les études et l'expérience qu'ils recherchent, faisant ainsi en sorte qu'il sera plus facile de trouver l'emploi qui vous convient.

Internet: www.ele-spe.org

■ *INFO*-EMPLOI

info-Emploi est un réseau de partenaires égaux dans l'ensemble des provinces et territoires qui travaillent ensemble dans le but de développer un réseau d'information pour que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes puissent accéder à des occasions de travail et de formation grâce à l'Internet. Le site d'*info*-Emploi fournit de l'information sur les emplois, la planification de carrière, les études, les tendances du marché du travail, le travail autonome, le milieu de travail et l'aide financière.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : *info*-Emploi
240, rue Catherine, pièce 110
Ottawa ON K2P 2G8
Téléphone : (613) 234-1016
Télécopieur : (613) 234-7479
Courriel : feedback@workinfonet.ca
Internet : www.workinfonet.ca

■ PATRIMOINE CANADIEN

Programme d'accueil

Le Programme d'accueil est un des principaux moyens dont dispose le gouvernement du Canada pour le développement du sport au Canada; le Programme est conçu pour être intégré à d'autres initiatives essentielles à la vitalité du système sportif. L'accueil d'événements sportifs pour les athlètes handicapés est financé dans le cadre de ce programme mais pas spécifiquement ciblé par ce dernier.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Sport Canada
8e étage, 15, rue Eddy
Hull QC K1A 0M5
Téléphone : (819) 956-8003
Télécopieur : (819) 956-8006
Courriel : sportcanada@pch.gc.ca
Internet : www.canadianheritage.gc.ca

Programme d'aide aux athlètes

Le Programme d'aide aux athlètes repère et aide les athlètes de calibre international dans le but de rehausser le sport au Canada et d'améliorer la performance des Canadiens lors des grands événements sportifs internationaux. Les athlètes handicapés, surtout ceux de la discipline paralympique, sont admissibles à cette aide. L'aide financière fournie aux athlètes canadiens est versée sous forme d'allocation mensuelle et d'allocation de formation et, s'il y a lieu, d'aide pour le paiement des frais de scolarité de ceux qui poursuivent des études postsecondaires. Le Programme aide les athlètes à répondre à leurs besoins en matière d'entraînement et de compétition et à se préparer à une carrière après le sport. L'aide est versée directement aux athlètes.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Sport Canada
8e étage, 15, rue Eddy
Hull QC K1A 0M5
Téléphone : (819) 956-8003
Télécopieur : (819) 956-8006
Courriel : sportcanada@pch.gc.ca
Internet : www.canadianheritage.gc.ca

Programme d'aide aux organismes nationaux de sport

Le Programme d'aide aux organismes nationaux de sport offre du financement aux fédérations sportives nationales, aux organisations sportives pour athlètes handicapés, aux organisations de services multisport et aux centres de sport canadiens pour la réalisation de leurs programmes visant à former des athlètes et des entraîneurs aux échelons internationaux les plus élevés.

Les fédérations et les organisations sportives pour les athlètes handicapés reçoivent un financement spécifiquement pour les programmes sportifs généraux ou pour le sport pour les athlètes handicapés. Certains organismes de services multisport sont financés spécifiquement pour leurs sports et pour les athlètes grâce à des programmes pour handicapés alors que d'autres organisations et les centres canadiens de sport sont financés en espérant que leurs services seront inclus dans les sports pour les athlètes avec handicap.

Le financement peut être accordé non seulement aux athlètes mais aux entraîneurs, aux responsables, aux dirigeants et aux administrateurs (il n'est pas nécessaire que les personnes de ces dernières catégories soient des personnes handicapées). À maints égards, les personnes handicapées peuvent également accéder à ces programmes grâce aux activités sportives générales.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Sport Canada
8e étage, 15, rue Eddy
Hull QC K1A 0M5

Téléphone : (819) 956-8003
Télécopieur : (819) 956-8006
Courriel : sportcanada@pch.gc.ca
Internet : www.canadianheritage.gc.ca
Ou contactez votre organisation sportive nationale.

Logement et services résidentiels

■ AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

Frais de déménagement

On peut demander un crédit d'impôt limité pour les dépenses raisonnables de déménagement d'une personne souffrant d'une déficience motrice grave et prolongée dans un logement qui lui est plus accessible ou qui lui permet de se déplacer plus facilement ou d'accomplir plus aisément les activités de la vie quotidienne.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements généraux
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-7383
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Centre canadien de documentation sur l'habitation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dispose d'une importante bibliothèque d'ouvrages sur l'habitation, y compris des questions touchant les handicaps. L'information est offerte en texte imprimé, par téléphone, sur vidéo ou en consultant le site Web du Ministère (www.cmhc-schl.gc.ca).

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Le Centre canadien de documentation sur l'habitation
700, chemin de Montréal
Ottawa ON K1A 0P7
Téléphone (sans frais) : 1-800- 668-2642
Internet : www.cmhc-schl.gc.ca

Programme d'aide à la remise en état des logements pour personnes handicapées

Le Programme d'aide à la remise en état des logements pour personnes handicapées offre une aide financière aux propriétaires et locataires qui entreprennent des travaux d'accessibilité visant à modifier les logements destinés à des personnes handicapées à faible revenu ou occupés par elles.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Centre canadien de documentation sur l'habitation
700, chemin de Montréal
Ottawa ON K1A 0P7

Téléphone : (613) 748-2300 ou sans frais : 1-800- 668-2642
ATS : (613) 748-2447
Télécopieur : (613) 748-2098
Courriel : chic@cmhc-schl.gc.ca
Internet : www.cmhc-schl.gc.ca

Programmes liés à l'accise, aux douanes et à l'impôt

■ AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU CANADA

Crédit d'impôt pour frais de scolarité et crédit relatif aux études

On ne peut réclamer que les frais de scolarité pour des cours suivis pendant l'année d'imposition.

Un crédit pour études à plein temps peut être réclamé pour chaque mois ou partie de mois de l'année pendant laquelle l'étudiant est inscrit à un programme de formation admissible offert dans un établissement d'enseignement agréé.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements généraux
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-7383
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées est un crédit d'impôt non remboursable qui réduit le montant d'impôt qu'une personne est susceptible de payer. Une personne peut aussi demander un montant supplémentaire si elle est âgée de moins de 18 ans à la fin de l'année et qu'elle a droit au montant pour personnes handicapées. Toutefois, les frais de garde d'enfants et les frais de soins auxiliaires réclamés pendant l'année par une autre personne à l'intention de la personne handicapée peuvent réduire le montant de ce supplément. Vous pouvez peut-être transférer une partie ou la totalité de ce montant à vote époux ou conjoint de fait ou à la personne qui subvient à vos besoins.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements généraux
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-7383
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Crédits d'impôt pour les soutiens de personnes handicapées

Parmi les réclamations de déduction ou de crédit d'impôt pour le soutien d'une personne handicapée, notons :

- les frais de garde d'enfants;
- un montant pour une personne à charge admissible;
- un montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience;
- un montant pour personne soignante;
- un montant pour personne handicapée transféré d'une personne à charge;
- les montants transférés de l'époux/se ou conjoint/e de fait;
- les frais de scolarité et de formation;
- les frais médicaux et les rajustement des frais médicaux.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements généraux
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-7383
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Frais médicaux

Une personne, ou son époux/se ou conjoint/e de fait, peut réclamer le remboursement des frais médicaux engagés pour les personnes suivantes : elle-même, son époux/se ou conjoint/e de fait; ses enfants ou petits-enfants à charge (y compris ceux de son époux/se ou conjoint/e de fait); un de ses parents, grands-parents, frères, sœurs, oncles, tantes, neveux ou nièces (y compris ceux de son époux/se ou conjoint/e de fait) qui étaient à sa charge et qui ont résidé au

Canada pendant une période de l'année. Entre autres dépenses, mentionnons :

- les honoraires de certains praticiens ou les frais d'un établissement médical;
- le coût de certains appareils fonctionnels ou médicaux;
- les dépenses liées aux animaux d'aide;
- les frais d'assurance-maladie et médicaments;
- une partie du coût d'un véhicule adapté aux besoins d'une personne qui utilise un fauteuil roulant;
- une partie du coût d'un climatiseur prescrit par un praticien;
- le coût de la modification de l'entrée de cour d'une résidence principale pour donner un accès plus facile à un autobus;
- les honoraires d'un interprète gestuel;
- les frais de formation pour apprendre à donner des soins à un parent à charge ou à un membre du ménage souffrant d'un handicap mental ou physique;
- les coûts de déplacement pour subir un traitement non disponible dans sa localité;
- les coûts de déménagement d'une personne souffrant d'une incapacité dans un logement qui lui permet de se déplacer plus facilement ou d'accomplir plus aisément les activités de la vie quotidienne (voir *Logement et services résidentiels*);
- les frais d'un foyer de groupe pour le soin d'une personne à charge souffrant d'une incapacité;
- les frais de thérapie pour une personne souffrant d'une incapacité;
- les frais de tutorat pour une personne souffrant de difficultés d'apprentissage ou de déficience mentale, et de livres parlés pour une personne souffrant de trouble de la perception et inscrite à un établissement d'enseignement;
- les frais de construction et de rénovation de domicile qui le rendent plus accessible à une personne handicapée ou qui facilitent le déplacement de cette dernière, lui permettant ainsi d'accomplir plus aisément les activités de la vie quotidienne;

- les frais de soins auxiliaires ou de soins dans un établissement pour personnes non admissibles au crédit pour personnes handicapées.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :
Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements généraux
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-7383
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence

Si un médecin atteste qu'une personne a une déficience motrice permanente qui l'empêche d'utiliser en toute sécurité les moyens de transport publics, elle peut demander le remboursement d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence qu'elle achète.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale :Remboursement de la taxe d'accise
fédérale sur l'essence
Centre fiscal de Summerside
75, chemin Pope, bureau 101
Summerside PE C1N 6E7
Téléphone (sans frais) : 1 877 432-5472
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Renseignements au sujet de la TPS/TVH pour les personnes handicapées

Parmi les produits et services utilisés par les personnes handicapées qui sont exonérés d'impôt ou détaxés aux fins de la TPS/TVH, notons :

- la plupart des services de soins de santé, y compris les services ménagers à domicile financés par les provinces et les municipalités;

- les soins personnels et programmes de surveillance; les entreprises qui offrent ces services dans leurs locaux sont exonérées;
- les repas à domicile et autres programmes semblables; les groupes communautaires et les organismes de bienfaisance qui offrent ces services sont exonérés;
- les fournitures et instruments médicaux sont détaxés, notamment les fauteuils roulants, les supports de marche, les cannes, les béquilles et autres aides à la motricité; les prothèses auditives, les lunettes d'ordonnance, les dispositifs de sélection et de commande; les sièges de toilette, de baignoire et de douche de conception spéciale, les lève-malades, les vêtements spéciaux, les produits d'incontinence, les dispositifs auxiliaires de conduite de véhicule motorisé et l'adaptation d'un véhicule pour le transport d'une personne en fauteuil roulant; les chiens-guides pour aveugles et les chiens pour malentendants;
- les programmes récréatifs, y compris le gîte et le couvert aux camps de loisirs et les services récréatifs des centres communautaires sont exonérés de la TPS/TVH.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements au sujet de la TPS/TVH
Téléphone (sans frais) : 1-800-267-1267
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Soins auxiliaires ou soins dans un établissement

Certaines règles s'appliquent en ce qui concerne la réclamation des dépenses pour la prestation de soins auxiliaires, des services d'un centre de soins infirmiers, d'une école ou d'un autre établissement à l'intention d'une personne admissible au crédit pour personnes handicapées. Le remboursement peut être réclamé par le prestataire lui-même, par son époux/se ou conjoint/e de fait ou par la personne qui a la charge du prestataire.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements généraux
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-7383
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Supplément remboursable pour frais médicaux

Les travailleurs à faible revenu qui ont des frais médicaux élevés peuvent demander ce crédit d'impôt remboursable.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements généraux
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-7383
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Tarif des douanes

Le tarif des douanes prévoit l'entrée au Canada, en franchise, des marchandises conçues pour les personnes handicapées.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements au sujet des douanes
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-2036
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Santé

■ AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Programme de soins aux adultes

L'objectif principal du Programme de soins aux adultes est d'aider les membres des Premières nations souffrant d'une limitation fonctionnelle (à cause de leur âge, de problèmes de santé ou d'une incapacité) à préserver leur autonomie, à maximiser leurs capacités fonctionnelles et à vivre dans des conditions saines et sans danger.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Affaires indiennes et du Nord Canada
Ottawa ON K1A 0H4
On peut également obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ce programme auprès des administrateurs de bande.
Internet : www.ainc-inac.gc.ca

■ AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

Soins auxiliaires ou soins dans un établissement

Certaines règles s'appliquent en ce qui concerne la réclamation de dépenses si : vous-même, votre conjoint ou conjoint de fait avez payé pour la prestation de soins auxiliaires, des services d'un centre de soins infirmiers, d'une école, ou d'un autre établissement et que ces frais ont été effectuées pour vous-même, votre conjoint ou conjoint de fait ou une personne à charge et; que cette personne à une déficience mentale ou physique lui donnant droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Agence des douanes et du revenu du Canada – Renseignements généraux
Téléphone (sans frais) : 1 800 959-7383
ATS (sans frais) : 1 800 665-0354
Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

■ AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Programme canadien de la sécurité à la ferme (PCSF)

L'objectif du Programme canadien de la sécurité à la ferme (PCSF) est de réduire l'incidence de mortalité et de blessures liées à l'agriculture grâce à des programmes préventifs axés sur la réduction des risques. Les projets du PCSF sont admissibles au financement tant au niveau fédéral que provincial. Le PCSF finance les projets fidèles à son objectif de réduction de l'incidence de mortalité ou de blessures liées à l'agriculture. Les demandeurs admissibles sont les suivants : les organismes sans but lucratif, y compris les entreprises, les partenariats, les coopératives, les universités, les collèges, les associations industrielles, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice Sir John Carling,
930, avenue Carling
Ottawa ON K1A 0C5
Téléphone : (613) 759-1000
ATS : (613) 759-7470
Télécopieur : (613) 759-6726
Courriel : PIRS@em.agr.ca
Internet : www.agr.ca

ANCIENS COMBATTANTS CANADA

Programme pour l'autonomie des anciens combattants

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) aide les clients à préserver leur santé et à vivre de manière autonome à domicile ou dans leur collectivité. Divers services, dont l'entretien paysager, les travaux ménagers et les services diététiques, de soins personnels, de santé et de soutien, sont offerts à ceux qui satisfont aux critères d'admissibilité. De plus, ce programme prévoit le remboursement de frais de transport pour les soins de santé et les activités sociales, pour les soins infirmiers à domicile et pour l'adaptation du domicile aux fins d'amélioration de l'accessibilité aux activités quotidiennes, dont la préparation des repas, l'hygiène personnelle et le sommeil. Le PAAC n'a pas pour objet de remplacer d'autres programmes fédéraux, provinciaux ou municipaux. Il est plutôt offert conjointement avec ces autres services, dans le but de mieux répondre aux besoins de chaque client. Ces services sont offerts aux anciens combattants suivant la situation et les besoins de santé particuliers du client.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Anciens Combattants Canada
C.P. 7700
Charlottetown PE C1A 8M9
Téléphone : (902) 566-8758
Télécopieur : (902) 566-7954
Courriel : communications@vac-acc.gc.ca
Internet : www.vac-acc.gc.ca

Toute une gamme de mesures d'aide personnelle à l'intention des anciens combattants est également offerte grâce au Programme de pensions d'invalidité d'Anciens Combattants Canada décrit à la section *Emploi et aides financières*.

■ RÉSEAU CANADIEN DE LA SANTÉ

Le Réseau canadien de la santé est un service d'information-santé bilingue offert à l'échelle nationale. Assuré par l'entremise d'Internet, le réseau est offert par Santé Canada en collaboration avec des organismes de santé d'envergure, dont les universités, les hôpitaux et les organismes provinciaux et territoriaux sans but lucratif de tout le pays. L'information sur ce site Internet se trouve sous les rubriques « Groupes » (p. ex., les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées, etc.) et « Sujets ». Pour ce qui est des personnes handicapées, on y trouvera des ressources conçues expressément pour les personnes qui vivent avec différents handicaps. Le site comprend une collection de ressources qui traitent de la santé des personnes handicapées, des questions courantes sur la santé des personnes handicapées, ainsi qu'un index de A-à-Z des renseignements sur diverses incapacités ou états de santé précis.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Internet : www.reseau-canadien-sante.ca

■ SANTÉ CANADA

Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières nations et des Inuits

Le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières nations et des Inuits fournit des ressources financières et un encadrement aux collectivités pour les aider à préciser les besoins, planifier, mettre en œuvre, gérer et évaluer l'efficacité des prestations de services communautaires et à domicile à l'intention des résidents admissibles dont les besoins ont été établis à la suite d'une évaluation officielle. Le programme est principalement appliqué par des aides diplômés

en soins de santé et en hygiène familiale de la collectivité, appuyés et surveillés par des infirmières ou infirmiers diplômés. Les frais de planification, de prestation, de formation et certains coûts d'immobilisations peuvent être financés grâce à ce programme.

Adresse postale : Direction des programmes de santé communautaire
Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits
Édifice Jeanne-Mance, 20e étage
Localisateur postal 1920B, pré Tunney
Ottawa ON K1A 0K9
Téléphone : (613) 954-5810
Courriel : fnihb-dgspni@hc-sc.gc.ca
Internet : www.hc-sc.gc.ca
On peut également s'informer auprès des administrateurs de la bande.

Le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières nations et des Inuits peut être complété par des services fournis dans le cadre du Programme des services de soins aux adultes du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada décrit à la section *Emploi et aides financières*.

D'autres services de santé sont également fournis grâce au Programme de pension d'invalidité d'Anciens Combattants Canada du ministère des Anciens Combattants Canada. On trouvera plus d'information au sujet de ce programme à la section *Emploi et aides financières*.

Transport

Sites principaux des partenaires

Voyage accessible, votre guichet unique d'information, est un site Web qui fournit de l'information sur le transport et le voyage accessible à travers le Canada. L'objectif est de faciliter la planification d'un voyage accessible. Il s'adresse aux personnes ayant une incapacité, à leurs familles, au personnel soignant ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes ayant des besoins spéciaux.

Access to Travel, your special needs information source, is a Web site that provides information on accessible transportation services and travel across Canada with the aim of making your travel easier and more enjoyable. This Web site is geared towards persons with disabilities, their caregivers and their families, as well as seniors and persons with special needs.

L'OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA

Code de pratiques : Accessibilité des aéronefs, traversiers, des voitures de chemin de fer, conditions de transport ferroviaire pour les personnes handicapées

Dans ce code de pratiques, l'Office des transports du Canada décrit l'accessibilité de l'équipement utilisé dans le domaine du transport aérien, les traversiers, transport maritime. Ainsi, le Code décrit les dispositifs qui rendent les voitures passagers plus accessibles aux personnes handicapées.

Règlements sur l'accessibilité du transport aérien

En vertu du Règlement du transport aérien, certains transporteurs aériens sont tenus de fournir divers services et renseignements aux voyageurs handicapés. Le Règlement s'applique aux transporteurs aériens canadiens exploitant des services au Canada au moyen d'avions de 30 sièges ou plus.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Office des transports du Canada
Programme des transports accessibles
Ottawa ON K1A 0N9

Téléphone : (819) 997-6828 ou (sans frais) 1-800-883-1813
ATS : (819) 953-9705 ou (sans frais) 1-800-669-5575
Télécopieur : (819) 953-6019
Internet : www.cta-otc.gc.ca

Les plaintes sur l'accessibilité des transports

L'Office des transports du Canada doit veiller à ce que tous les Canadiens, y compris les personnes handicapées, puissent voyager au moyen des systèmes de transport aérien, ferroviaire et traversiers réglementés par le gouvernement fédéral « sans obstacles excessifs ». Un passager qui a eu des difficultés à voyager à cause d'une incapacité peut déposer une plainte auprès de l'Office. Les plaintes peuvent cibler l'entreprise qui fournit le service de transport ou la gare ou l'aérogare. On trouvera des directives et un formulaire de plainte sur l'Internet. On peut également envoyer une lettre de plainte par courrier ou par télécopieur à l'adresse suivante :

Adresse postale : Le Secrétaire
Office des transports du Canada
Ottawa ON K1A ON9
Télécopieur : (819) 997-6727

Lorsqu'on dépose une plainte, il faut en envoyer un exemplaire au fournisseur du service de transport intéressé.

■ RESSOURCES NATURELLES CANADA

Cartographie pour les personnes aveugles et les personnes ayant une déficience visuelle

Le site Web intitulé « la cartographie pour les personnes ayant une déficience visuelle », récemment conçu par la Direction des services cartographiques du Secteur des sciences de la Terre à Ressources naturelles Canada, donne accès à des cartes et à de l'information géospatiale pour les personnes aveugles et les personnes ayant une déficience visuelle. Le site Web est divisé en trois sections principales : les cartes éducatives, les cartes pour la mobilité et les cartes pour le transport. Chaque section contient des cartes accessibles qui peuvent être téléchargées et imprimées, et les techniques

employées pour créer des cartes tactiles y sont également indiquées. Les cartes téléchargées à partir de ce site peuvent être imprimées en utilisant les imprimantes braille courantes ou en passant le papier-capsule dans l'amplificateur Tactile Image Enhancer[MD] pour produire des cartes tactiles de qualité supérieure. Toutes les cartes de l'Atlas tactile du Canada peuvent être visionnées et téléchargées à partir du site, y compris la carte du Canada et de chaque province et territoire. La section de recherche et de développement comprend quelques échantillons de cartes audio-tactiles.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Direction des services cartographiques,
Ressources naturelles Canada
615, rue Booth, bureau 711
Ottawa ON K1A 0E9
Téléphone (sans frais) : 1-800-465-6277
Télécopieur : (613) 947-7948
Courriel : topo.maps@NRCan.gc.ca
Internet : http://tactile.rncan.gc.ca

■ TRANSPORTS CANADA

Code de pratique des autocaristes

Ce code se rapporte aux services d'autocars interurbains réguliers et vise à assurer le transport des voyageurs handicapés de manière sécuritaire et avec considération. Les autocaristes se sont engagés à améliorer le réseau canadien de services interurbains dans le but de le rendre accessible aux personnes handicapées.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa ON K1A 0N5
Téléphone : (613) 990-2309
Télécopieur : (613) 954-4731
Courriel : accessibility@tc.gc.ca
Internet : www.tc.gc.ca

La reconnaissance réciproque canadienne-européenne des permis de stationnement pour personnes handicapées

Conformément à la résolution 97/4 de l'entente de la Conférence européenne des ministres des Transports (CEMT), tout Canadien à mobilité réduite possédant un permis de stationnement valide dans sa province ou dans son territoire peut voyager dans n'importe quel des 40 pays européens membres de la CEMT et utiliser son propre permis pour obtenir les mêmes avantages de stationnement que les citoyens handicapés de ces pays.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa ON K1A 0N5

Téléphone : (613) 990-2309
Télécopieur : (613) 954-4731
Courriel : accessibility@tc.gc.ca
Internet : www.tc.gc.ca

Divers

■ COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Sous-comité sur la condition des personnes handicapées

Ce sous-comité est un sous-comité du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées. Son mandat comprend l'élaboration, la mise en valeur, le suivi et l'évaluation d'initiatives axées sur l'intégration et l'égalité des personnes handicapées de tous les secteurs de la société canadienne. Les études et les rapports de ce sous-comité sont présentés au Parlement canadien par le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Adresse postale : Sous-comité sur la condition des personnes handicapées
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6

Téléphone : (613) 947-6728
Télécopieur : (613) 996-1626
Internet : www.parl.gc.ca

■ STATISTIQUE CANADA

Données de recensement

Statistique Canada recueille des renseignements d'intérêt pour les personnes handicapées, y compris l'existence, la nature et la gravité des incapacités; des données sur la démographie, l'économie, l'éducation et le transport; le recours à l'aide et aux services techniques; et les obstacles que doivent surmonter les personnes handicapées. Ces données proviennent principalement de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (1986 et 1991), de l'Enquête nationale sur la santé de la population, une enquête biennale qui a débuté en 1994, et de l'enquête sur la participation et limitations d'activités (EPLA) 2001.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
Adresse postale : Centre de consultation statistique
Téléphone (sans frais) : 1-800-263-1136 (Ligne d'information nationale)
ATS (sans frais) : 1-800-363-7629
Courriel : infostats@statcan.ca
Internet : www.statcan.ca

RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE
Immeuble R.H. Coats
avenue Holland
Ottawa ON K1A 0T6

TERRE-NEUVE ET LABRADOR, NOUVELLE-ÉCOSSE, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET NOUVEAU-BRUNSWICK
1741, rue Brunswick
2e étage, casier 11
Halifax NS B3J 3X3

QUÉBEC ET TERRITOIRE DU NUNAVUT
Complexe Guy-Favreau, 4e étage, Tour Est
200, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal QC H2Z 1X4

ONTARIO (SAUF LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE)
Immeuble Arthur Meighen, 10e étage
25, avenue St. Clair Est
Toronto ON M4T 1M4

MANITOBA
Édifice Via Rail, bureau 200
123, rue Main
Winnipeg MB R3C 4V9

SASKATCHEWAN
Park Plaza, bureau 440
2365, rue Albert
Regina SK S4P 4K1

ALBERTA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Pacific Plaza, bureau 900
10909, avenue Jasper
Edmonton AB T5J 4J3

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET TERRITOIRE DU YUKON
300, rue Georgia,
bureau 600
Vancouver BC V6B 6C7